

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2012

Réception par le Prefet : 15/06/2012

Publication : 21/06/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-6-3-7

Séance du jeudi 14 juin 2012

CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE THUR-DOLLER 2010-2013 : TRAIN THUR DOLLER ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n°CG-2010-3-5-2 du 5 novembre 2010 relatif à l'approbation des Contrats de Territoire de Vie de Piémont - Val d'Argent - Pays de Welche, Colmar Fecht et Ried, Thur et Doller et Région Mulhousienne,
- VU le rapport du Conseil Général n°CG-2011-5-5-3 du 7 décembre 2011 portant révision des Contrats de Territoire de Vie,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- de donner suite à la demande de subvention présentée par l'association Train Thur Doller Alsace pour les dépenses engagées en 2010 et 2011,
- d'autoriser le versement d'une subvention de 32 528 € pour les exercices 2010 et 2011 au bénéfice de cette association, dès que la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach se prononçant favorablement au transfert de propriété, nous sera parvenue.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions